



## TELETHON

Samedi 9/12/2017

Dimanche 10/12/2017

(cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre choix)

### CONDUCTEUR :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Pilote  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

---

### VEHICULE ENGAGE :

AUTO \_\_\_\_\_ MOTO \_\_\_\_\_

### IMMATRICULATION :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_  
Année : \_\_\_\_\_ Assurance : \_\_\_\_\_ Expire le : \_\_\_\_\_  
Contrôle technique : \_\_\_\_\_ N° permis : \_\_\_\_\_

---

### Documents à joindre obligatoirement :

Photocopie du certificat de **contrôle technique**,

Photocopie de la **carte verte**,

*Attention : pour les véhicules non assurés, une attestation « RC Circuit » doit être fournie impérativement.*

Photocopie de la **carte grise**,

Photocopie du **permis de conduire**.

### **Photo du véhicule engagé obligatoire**

**Un chèque de 60€ en règlement de l'engagement** comprenant le repas du midi.

Pour **2 jours** un chèque de **120€** en règlement de l'engagement (comprenant les 2 repas du midi).

*L'engagement et le règlement doivent être complets pour que votre dossier soit pris en considération, l'encaissement sera effectué après la manifestation, en cas de désistement non signalé 8 jours avant la manifestation, l'association ne procédera pas au remboursement de l'engagement.*

### **Restauration rapide sur place.**

**Repas supplémentaires souhaités : nbs de personnes \_\_\_\_\_ x 18€ = \_\_\_\_\_**

A retourner à l'adresse suivante :

**MURS AUTO PASSION, Chez Mme Corinne BALAZUN Hameau les Marchands, 84400 VILLARS**

**Pour tout renseignement :**

**Tél. : 04.90.72.64.85 – 06.87.17.08.88**

[contact@mursautopassion.fr](mailto:contact@mursautopassion.fr)

# REGLEMENT

## **ARTICLE 1 : Généralités**

### **1.1 ORGANISATION MURS AUTO PASSION**

N°2 le moulin  
84 220 MURS

Directeur de la Manifestation : José SANCHEZ

Contrôle technique : Julien NOUE

### **1.2 DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION**

Cette manifestation est ouverte à tous véhicules prestigieux, rares, à caractère exceptionnel.

## **Cette manifestation n'est pas basée sur la vitesse mais sur la notion de présentation.**

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation et aux services de secours, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

**Le nombre de participants sera fixé à 50.**

## **ARTICLE 2 : Programme**

- Ouverture des inscriptions, le 1er octobre 2017
- Clôture des inscriptions, le 2 décembre 2017
- Accueil des participants le Samedi 9/12/17 et le Dimanche 10/12/17 de 8H00 à 9H00 au pied du Col de Murs Côté Venasque,
- Briefing obligatoire des pilotes à 9H15
- Départ du matin : 9H30 à 12H00
- Départ après-midi : 14H00 à 18H00

## **ARTICLE 3 : Déroulement de la présentation**

- Présentation du matin : se déroulera de 9H30 à 12H00  
Les engagés effectueront des montées à tour de rôle,
- Présentation de l'après-midi : se déroulera de 14H00 à 18H00  
Les engagés effectueront des montées à tour de rôle,

## **ARTICLE 4 : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER-CONFORMITE-EQUIPEMENTS**

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux 3 catégories suivantes :

- Voitures anciennes régulièrement immatriculées,
- Voitures à caractères exceptionnels, rares,
- Voitures de compétition.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque de la manifestation ou en cours de restauration ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

### **4.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- \* **Permis de conduire**
- \* **Attestation d'assurance en cours de validité**
- \* **Prototype : accepté après accord de l'organisation (Véhicules de compétition...)**
- \* **Autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site**
- \* **Contrôle technique à jour**
- \* **Carte grise du véhicule ou passeport technique FFSA**
- \* **Document de décharge signé**

#### 4.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Pneumatiques en bon état
- Pneus slicks réservés strictement aux véhicules de compétition
- Niveau de liquide de frein
- Fixation de la batterie
- Eclairage des feux, essuies glace
- Triangle de signalisation pour les véhicules dépourvus de feux de détresse
- Ceintures de sécurité ou harnais obligatoires
- Extincteur à poudre (minimum 1kg, date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible
- Port du casque obligatoire

#### 4.3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme ou en déclarer l'exécution immédiate si celui-ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

#### 4.4 EXCLUSION

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale incorrecte ou anti-sportive, comportement inamicale envers les organisateurs, les officiels ou autres participants, falsification des documents de contrôles et autres.
- Non respect de la signalisation, des demandes du directeur de l'épreuve ou des signaux présentés par les commissaires de piste : **Drapeau rouge** : arrêt total de l'épreuve pour raison de sécurité
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante
- Non paiement de l'engagement
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents, falsifiés ou non valides
- Etat alcoolique de concurrent

### ARTICLE 5 : Engagement

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de la participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à donner de raison dans ce cas les documents et droit d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Tout engagement sera accompagné de la fiche technique et photo du véhicule.

Les droits d'engagement comprennent :

- Les jeux de numéros
- Le repas

Toute personne désirant participer à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement ainsi que l'attestation signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.

### DECHARGE :

Je soussigné Mme, Mr-----déclare exacts les renseignements portés sur ce bulletin d'engagement et je décharge l'association organisatrice « MURS AUTO PASSON » de toutes responsabilités découlant de l'usage de mon véhicule pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à moi-même dans quelque condition que ce soit « en cas d'incident ou d'accident lors de la présentation de véhicule ».

Je certifie ne pas faire l'objet d'une procédure de retrait de permis de conduire et je m'engage à présenter un véhicule en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ce jour, le -----

SIGNATURE

### AUTORISATION PRET DE VEHICULE :

Je soussigné(e) :

Autorise M.

A piloter mon véhicule immatriculé :

Dans le cadre de la **Présentation de véhicule** de :

Fait le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SIGNATURE